Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502214-20251124-2025117-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 24/11/2025

Date de la convocation
17/11/2025

Date d'affichage
17/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 22 Présents : 16 Votants : 18

A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

L'an 2025 et le 24 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : M. BOURASSEAU Eric, Maire, Mme ADAM Marie-France, Mme ANIZON Marie-Cécile, Mme BLANDIN Pauline, M. BRIZARD Philippe, Mme CHEVALIER Annick, M. DALIGAULT Etienne, M. DENIS Bernard, M. FERRE Alain, M. GAUCHER Cyril, Mme GUEGAN Julie, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, Mme MOUAZAN Régine, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Excusés ayant donné procuration : M. FALIGUERHO Hugues à Mme GUEGAN Julie, Mme PERCHER Christine à Mme ADAM Marie-France
Excusés : Mme DRENIAUD Stéphanie, M. GUILET Stéphane, Mme MARCHAND Morgane, M. NICOLAS-LE BERRE Erwan

Mme ANIZON Marie-Cécile a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2025117
Objet de la délibération : Réalisation d'un Contrat de Prêt Transformation Ecologique d'un montant total de 1 650 000 € auprès de Caisse des dépôts et consignations pour le projet d'extension et réhabilitation du Pôle Enfance

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur l'opération d'extension et réhabilitation du Pôle Enfance et la nécessité de souscrire un emprunt pour financer ce projet,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 1 650 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Transformation Ecologique

Montant : 1 650 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 8 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *Trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,50%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 035-213502214-20251124-2025117-DE

Amortissement : Prioritaire

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise, à l'unanimité, M. BOURASSEAU Éric, Maire de la Commune et dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Pour copie conforme.
Le / la secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE PLECHATEL
35 (Ille-et-Vilaine)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 25/11/2025